

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00035 Numéro SIREN : 775 574 213 Nom ou dénomination : AAF France
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2021 sous le numéro de dépôt 8495

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET : 7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0		Néant ☐						
		Exercice N clos le : 31/03/2021	N-1 : 31/03/2020					
		Brut 1	Net 3					
		Amortissements, provisions 2	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	71 624	49 671	21 953	32 491
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	71 801		71 801	71 801
		Constructions	AP	AQ	4 923 265	2 683 588	2 239 676	2 410 502
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 575 690	2 013 621	562 069	654 758
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	654 400	507 514	146 886	184 670
		Immobilisations en cours	AV	AW	29 402		29 402	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	4 178 171		4 178 171	1 176 084
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	164 861		164 861	164 415
TOTAL (II)		BJ	BK	12 669 217	5 254 395	7 414 821	4 694 724	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	628 221		628 221	669 542
		En cours de production de biens	BN	BO	899 507		899 507	1 729 987
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	614 295	485 531	128 763	107 642
		Marchandises	BT	BU	1 976 886	206 151	1 770 735	2 021 390
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	524 899		524 899	131 169
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	19 465 654	699 964	18 765 689	16 152 319
		Autres créances (3)	BZ	CA	919 921		919 921	878 306
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	812 069		812 069	4 189 676	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	153 364		153 364	126 734	
	TOTAL (III)	CJ	CK	25 994 820	1 391 647	24 603 172	26 006 768	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	38 664 037	6 646 043	32 017 994	30 701 493	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *								
Immobilités :								
Stocks :								
Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>			Exercice N		Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 707 157 ...)	DA	5 707 157		5 707 157
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	695 450		695 450
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	1 310 548		1 310 548
	Report à nouveau	DH	8 227 905		11 199 400
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 754 068		(2 971 495)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	17 695 129		15 941 061
	Autres fonds propres	DM			
	Produit des émissions de titres participatifs	DN			
Autres fonds propres	Avances conditionnées	DO			
	TOTAL (II)	DP			
	Provisions pour risques	DQ			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges	DR	887 130		568 514
	TOTAL (III)	DS			
	Emprunts obligataires convertibles	DT			
DETTES (4)	Autres emprunts obligataires	DU			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DW	155 568		332 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	10 511 928		11 439 504
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	2 275 942		2 117 161
	Dettes fiscales et sociales	DZ			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	492 294		302 727
	Autres dettes	EB			
	Compte régular.	EC	13 435 733		14 191 918
	Produits constatés d'avance (4)	ED			
TOTAL (IV)			32 017 994		30 701 493
Ecart de conversion passif* (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	{ Écart de réévaluation libre	ID			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 280 164		13 859 393
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	16 739 732	FE	23 754 714	FF	30 076 885
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 739 732	FK	23 754 714	FL	30 076 885
	Production stockée*					FM	1 490 295
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	538 405
	Autres produits (1) (11)					FQ	38 381
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 143 967
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	125 737
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	17 975 992
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(131 083)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 383 698
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	590 687
	Salaires et traitements*					FY	6 722 544
	Charges sociales (10)					FZ	3 055 473
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	441 111
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
						GC	475 217
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	217 044
	Autres charges (12)					GE	119 007
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	34 975 431
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(2 831 463)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	44 277
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	(355)
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	28 980
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	72 902
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	162 980
	Différences négatives de change					GS	30 203
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	193 183
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(120 281)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 951 745)

(RINVOS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 442
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 269
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	126 712
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(126 712)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	128 483
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	40 703 740
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	38 949 671
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 754 068
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(6) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6	
	facultatifs	A7	
	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
joindre en annexe :			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Mise au rebut immos		1 269	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Immobilisations

Note n°1

	31/03/2020	Acquisitions	Sorties	31/03/2021
LOGICIELS INFORMATIQUES	112 819	3 825	-45 020	71 624
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	112 819	3 825	-45 020	71 624
TERRAINS	71 802	0	0	71 802
CONSTRUCTIONS	3 874 627	20 879	0	3 895 506
INSTALLATIONS GENERALES	1 027 759	0	0	1 027 759
MATERIEL ET OUTILLAGE	2 577 341	54 859	-56 509	2 575 690
INSTALL AMENAGEM DIVERS	411 485	0	0	411 485
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	212 924	31 659	-1 668	242 915
IMMOB MACHINES EN COURS	0	29 402	0	29 402
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Corporelles	8 175 938	136 799	-58 178	8 254 560

Amortissements

Note n°2

	31/03/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
LOGICIELS INFORMATIQUES	-80 328	-14 363	45 020	-49 671
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	-80 328	-14 363	45 020	-49 671
CONSTRUCTIONS	-2 039 130	-144 107	0	-2 183 237
INSTALLATIONS GENERALES	-452 753	-47 599	-0	-500 352
MATERIEL ET OUTILLAGE	-1 922 582	-146 633	55 594	-2 013 621
INSTALL AMENAGEM DIVERS	-293 676	-34 240	0	-327 916
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	-146 063	-34 849	1 314	-179 598
Autres immo. Incorporelles	-4 854 205	-407 428	56 908	-5 204 724

Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables
Note n°3

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2021
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisions

Note n°4

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	UJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		6J	6K	6L	6M		
		6N	6P	6Q	6R		
		6O	6P	6Q	6R		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	804 149	UF	467 331		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etat des échéances des créances et dettes
Note n°5

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 52 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (Z)			UP	4 178 171	UR	4 178 171	US				
	Autres immobilisations financières			UT	164 861	UV	164 861	UW				
	Clients douteux ou litigieux			VA	100 039		100 039					
	Autres créances clients			UX	19 365 615		19 365 615					
	Créance représentative de titres (révisés par signature authentiquement classée) * ☐ UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	29 255		29 255					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	DE L'ACTIF-CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	394 597		394 597					
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	482 984		482 984					
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	3 981		3 981						
Divers			VP									
Groupe et associés (Z)		VC										
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 103		9 103							
Charges constatées d'avance		VS	153 364		153 364							
TOTAUX			VT	24 881 973	VU	24 881 973	VV					
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	10 170 960							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	7 168 873							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			TY									
Autres emprunts obligataires (1)			TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG									
		à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (Z)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	10 511 928		10 511 928						
Personnel et comptes rattachés			8C	968 307		968 307						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	819 495		819 495						
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	106 063		106 063						
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	382 076		382 076						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (Z)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	492 294		492 294						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	13 280 164	VZ	13 280 164						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(Z)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

**Détail des Produits à recevoir et Charges à Payer
Incluses dans différents postes du bilan**

Note n°6

Créances clients et comptes rattachés :

- Factures à établir 5 480 865

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :

- Factures non parvenues - 7 095 492
- Dettes fiscales et sociales - 2 275 942

Composition du Capital Social – Etat des réserves

Note n°7

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	374 365	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	0	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	374 365	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020
Réserve légale	695 450	695 450
Autres réserves	1 310 548	1 310 548

Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d'Impôts

Note n°8

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice fiscal de 1 917 741 euros

Dirigeants sociaux

Note n°9

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

Note n°10

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
Capital	5 707 158					5 707 158
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	695 450					695 450
Autres réserves	1 310 548					1 310 548
Report à Nouveau	11 199 400	-2 971 495				8 227 905
Résultat de l'exercice	-2 971 495	2 971 495			1 754 069	1 754 069
Subvention d'exploitation	0					0
Total	15 941 061	0	0	0	1 754 069	17 695 130

Information financière par secteur d'activité et zone géographique
Note n°11

Ventilation du C.A. par secteur d'activité :

(en euros)

	31/03/2021	%	31/03/2020	%
Filtrage de l'air	37 719 437	93,1%	28 202 998	93,8%
Dépoussiérage de l'air	2 775 011	6,9%	1 873 887	6,2%
Total	40 494 448	100,0%	30 076 885	100,0%

Ventilation du C.A. par zone géographique :

	31/03/2021	%	31/03/2020	%
France	16 739 733	41,3%	11 966 665	39,8%
Exportations	23 754 715	58,7%	18 110 220	60,2%
Total	40 494 448 	100,0%	30 076 885	100,0%

Charges financières
Note n°12

	31/03/2021	31/03/2020
Dot. Provision perte de change		
Intérêts des comptes créditeurs		
Escomptes accordés	-55 842	-49 349
Intérêts bancaires divers	-71 158	-113 631
Pertes de change	0	-30 203
Total	-127 000	-193 184

Produits financiers
Note n°13

	31/03/2021	31/03/2020
Intérêts sur avances groupe	26 123	44 277
Autres produits financiers	0	-355
Reprise provision de change		
Gains de change	0	28 981
Total	26 123	72 903

Produits et charges Exceptionnels

Note n°14

	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur créances amorties		
Cession d'immobilisations	-1 269	-16 750
Pénalités sur marchés		
Charges sur exercices antérieurs	-125 443	
Pénalités	0	-3 000
Provision litiges sociaux		
Provision sur créances	0	0
Total	-126 712	-19 750

Engagements et Passifs éventuels

Note n°15

Les engagements hors bilan au 31 mars 2021 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	1 600 797
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	687 000
Hypothèses retenues :	
Age de départ volontaire en retraite : 60 ans	
Taux d'actualisation net d'inflation : 0,5 %	
Taux d'augmentation des salaires : 1,2 %	
Taux de mortalité : Table de mortalité TD 88-90	
Table de turn-over : 3 %	
Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie	

Échéances des immobilisations financières

Note n°16

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
Prêts	4 178 171	4 178 171	0	
Dépôts et cautionnements	164 862			164 862
Total	4 343 033	4 178 171	0	164 862

Allègement de la dette future d'impôts

Note n°17

Provision congés payés chargés	832 672
Provision pour dépréciation de stocks	240 698
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	3 435
Provision C3S	36 270
Charges sur exercices antérieurs	125 443
Total	1 238 518
 Allègement de la dette future d'impôts	 346 785

Impôt sur les sociétés

Note n°18

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	2 009 264	-128 129	1 881 136
Exceptionnel	-126 712	-355	-127 068
Participation	0	0	0
Résultat net	1 882 552	-128 484	1 754 068

Effectif à la clôture de l'exercice
Note n°19

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
Cadres	64	65		
Agents de maîtrise et techniciens	33	34		
Employés	3	2		
Ouvriers	53	55		
Apprentis	0	1		
Total	153	157	0	0

Charges et produits constatés d'avance
Note n°20

Charges constatées d'avance autre	109 597
Frais voyage & transport s/affaires	721
Assurances	17 356
Locations mobilières et immobilières	0
Contrats d'entretien	25 691
Honoraires recouvrement de créances	0
Total	153 365

Produits constatés d'avance : Néant

Provisions pour dépréciation des Stocks
Note n°21

PROVISION STOCKS MAT.PREMIERES	0
PROV DEPREC. PROD. FINIS	0
PROVISION STOCKS PI/PF	-485 532
PROV DEPREC. MARCHANDISES	-206 151
Total	-691 683

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2021	Page 21
-------------------	--	-----------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Note n°22

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Note n°23

Un litige est en cours avec une société concurrente. En effet, celle-ci estime qu'AAF a violé l'un de ses brevets et lui porte une concurrence déloyale en débauchant ses salariés. La procédure a débuté le 26 mai 2021 par une saisie-contrefaçon dans les locaux d'AAF France. Le 24 juin 2021, la société AAF France a été assignée devant le tribunal judiciaire de Paris. La demande porte sur un montant de 1 020 000 Euros. La société AAF France réfute ces arguments et travaille actuellement sur sa défense. Il n'est pour le moment pas encore possible d'estimer de montant à provisionner.

Identité de la Société mère consolidant les comptes

Note n°24

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐			
		Exercice N clos le, <u>31/03/2021</u>	N-1 <u>31/03/2020</u>		
		Brut 1	Net 3		
		Amortissements, provisions 2	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	49 671	21 953
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	71 801	71 801
		Constructions AP	AQ	2 683 588	2 239 676
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 013 621	562 069
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	507 514	146 886
		Immobilisations en cours AV	AW	29 402	
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG	4 178 171	1 176 084
		Autres immobilisations financières* BH	BI	164 861	164 415
TOTAL (II) BJ		BK	5 254 395	7 414 821	4 694 724
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	628 221	669 542
		En cours de production de biens BN	BO	899 507	1 729 987
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	485 531	107 642
		Marchandises BT	BU	206 151	2 021 390
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	524 899	131 169
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	699 964	16 152 319
		Autres créances (3) BZ	CA	919 921	878 306
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Disponibilités CF	CG		812 069	4 189 676	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	153 364	126 734	
	TOTAL (III) CJ	CK	1 391 647	24 603 172	26 006 768
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	6 646 043	32 017 994	30 701 493
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 707 157 ...)	DA		5 707 157	5 707 157
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		695 450	695 450
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		1 310 548	1 310 548
	Report à nouveau	DH		8 227 905	11 199 400
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 754 068	(2 971 495)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		17 695 129	15 941 061
	Autres fonds propres	DM			
	Produit des émissions de titres participatifs	DN			
Autres fonds propres	Avances conditionnées	DO			
	TOTAL (II)	DP			
	Provisions pour risques	DQ			
	Provisions pour charges	DR			
Provisions pour risques et charges	TOTAL (III)	DS			
	Emprunts obligataires convertibles	DT			
	Autres emprunts obligataires	DU			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV			
DETTES (4)	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DW		155 568	332 525
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX		10 511 928	11 439 504
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY		2 275 942	2 117 161
	Dettes fiscales et sociales	DZ			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		492 294	302 727
	Autres dettes	EB			
	Compte régular.	EC		13 435 733	14 191 918
	TOTAL (IV)	ED			
Ecart de conversion passif* (V)				EE	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EF	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EG		13 280 164	13 859 393
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	EH			
	{ Écart de réévaluation libre	IE			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IG			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IH			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				II	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	16 739 732	FE	23 754 714	FF	30 076 885
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 739 732	FK	23 754 714	FL	30 076 885
	Production stockée*					FM	1 490 295
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	538 405
	Autres produits (1) (11)					FQ	38 381
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 143 967
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	125 737
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	17 975 992
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(131 083)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 383 698
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	590 687
	Salaires et traitements*					FY	6 722 544
	Charges sociales (10)					FZ	3 055 473
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	441 111
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
						GC	475 217
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	217 044
	Autres charges (12)					GE	119 007
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	34 975 431
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(2 831 463)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	44 277
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	(355)
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	28 980
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	72 902
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	162 980
	Différences négatives de change					GS	30 203
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	193 183
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(120 281)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 951 745)

(RINVOS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 442
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 269
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	126 712
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(126 712)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	128 483
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	40 703 740
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	38 949 671
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 754 068
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(6) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6	
	facultatifs	A7	
	obligatoires	A9	
	joindre en annexe : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Mise au rebut immos		1 269	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Immobilisations
Note n°1

	31/03/2020	Acquisitions	Sorties	31/03/2021
LOGICIELS INFORMATIQUES	112 819	3 825	-45 020	71 624
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	112 819	3 825	-45 020	71 624
TERRAINS	71 802	0	0	71 802
CONSTRUCTIONS	3 874 627	20 879	0	3 895 506
INSTALLATIONS GENERALES	1 027 759	0	0	1 027 759
MATERIEL ET OUTILLAGE	2 577 341	54 859	-56 509	2 575 690
INSTALL AMENAGEM DIVERS	411 485	0	0	411 485
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	212 924	31 659	-1 668	242 915
IMMOB MACHINES EN COURS	0	29 402	0	29 402
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Corporelles	8 175 938	136 799	-58 178	8 254 560

Amortissements
Note n°2

	31/03/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
LOGICIELS INFORMATIQUES	-80 328	-14 363	45 020	-49 671
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	-80 328	-14 363	45 020	-49 671
CONSTRUCTIONS	-2 039 130	-144 107	0	-2 183 237
INSTALLATIONS GENERALES	-452 753	-47 599	-0	-500 352
MATERIEL ET OUTILLAGE	-1 922 582	-146 633	55 594	-2 013 621
INSTALL AMENAGEM DIVERS	-293 676	-34 240	0	-327 916
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	-146 063	-34 849	1 314	-179 598
Autres immo. Incorporelles	-4 854 205	-407 428	56 908	-5 204 724

Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables
Note n°3

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2021
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 13 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31032021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	5	6
3						
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisions
Note n°4

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	3T	TA	TB	TC			
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *							
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	U	IK	IL	IM			
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour litiges	146 000	163 760	26 040	283 720			
Provisions pour garanties données aux clients	422 514	381 899	201 003	603 410			
Provisions pour pertes sur marchés à terme							
Provisions pour amendes et pénalités							
Provisions pour pertes de change							
Provisions pour pensions et obligations similaires							
Provisions pour impôts (1)							
Provisions pour renouvellement des immobilisations *							
Provisions pour gros entretien et grandes révisions							
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *							
Autres provisions pour risques et charges (1)							
TOTAL II	568 514	545 659	227 043	887 130			
Provisions pour dépréciation	6A	6B	6C	6D			
sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6E	6F	6G	6H			
	6J	6K	6L	6M			
	6N	6O	6P	6Q			
	6R	6S	6T	6U			
Sur stocks et en cours	849 521	36 688	194 527	691 682			
Sur comptes clients	523 924	221 801	45 761	699 964			
Autres provisions pour dépréciation (1) *							
TOTAL III	1 373 446	258 489	240 288	1 391 647			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 941 960	804 149	467 331	2 278 778			
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	804 149	467 331				
	UG						
	UJ						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etat des échéances des créances et dettes
Note n°5

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 52 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (Z)			UP	4 178 171	UR	4 178 171	US				
	Autres immobilisations financières			UT	164 861	UV	164 861	UW				
	Clients douteux ou litigieux			VA	100 039		100 039					
	Autres créances clients			UX	19 365 615		19 365 615					
	Créance représentative de titres (révisée par signature authentifiée classique) * ☐ UO ☐			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	29 255		29 255					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	DE L'ACTIF-CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	394 597		394 597				
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	482 984		482 984				
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	3 981		3 981						
Divers			VP									
Groupe et associés (Z)		VC										
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 103		9 103							
Charges constatées d'avance		VS	153 364		153 364							
TOTAUX			VT	24 881 973	VU	24 881 973	VV					
REVENUS		(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	10 170 960						
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	7 168 873						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			TY									
Autres emprunts obligataires (1)			TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG									
		à plus d'un an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (Z)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	10 511 928		10 511 928						
Personnel et comptes rattachés			8C	968 307		968 307						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	819 495		819 495						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	106 063		106 063						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	382 076		382 076						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (Z)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	492 294		492 294						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	13 280 164	VZ	13 280 164						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(Z) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

**Détail des Produits à recevoir et Charges à Payer
Incluses dans différents postes du bilan**

Note n°6

Créances clients et comptes rattachés :

- Factures à établir 5 480 865

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :

- Factures non parvenues - 7 095 492
- Dettes fiscales et sociales - 2 275 942

Composition du Capital Social – Etat des réserves

Note n°7

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	374 365	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	0	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	374 365	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020
Réserve légale	695 450	695 450
Autres réserves	1 310 548	1 310 548

Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d'Impôts

Note n°8

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice fiscal de 1 917 741 euros

Dirigeants sociaux

Note n°9

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

Note n°10

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
Capital	5 707 158					5 707 158
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	695 450					695 450
Autres réserves	1 310 548					1 310 548
Report à Nouveau	11 199 400	-2 971 495				8 227 905
Résultat de l'exercice	-2 971 495	2 971 495			1 754 069	1 754 069
Subvention d'exploitation	0					0
Total	15 941 061	0	0	0	1 754 069	17 695 130

Information financière par secteur d'activité et zone géographique
Note n°11

Ventilation du C.A. par secteur d'activité :

(en euros)

	31/03/2021	%	31/03/2020	%
Filtrage de l'air	37 719 437	93,1%	28 202 998	93,8%
Dépoussiérage de l'air	2 775 011	6,9%	1 873 887	6,2%
Total	40 494 448	100,0%	30 076 885	100,0%

Ventilation du C.A. par zone géographique :

	31/03/2021	%	31/03/2020	%
France	16 739 733	41,3%	11 966 665	39,8%
Exportations	23 754 715	58,7%	18 110 220	60,2%
Total	40 494 448 	100,0%	30 076 885	100,0%

Charges financières
Note n°12

	31/03/2021	31/03/2020
Dot. Provision perte de change		
Intérêts des comptes créditeurs		
Escomptes accordés	-55 842	-49 349
Intérêts bancaires divers	-71 158	-113 631
Pertes de change	0	-30 203
Total	-127 000	-193 184

Produits financiers
Note n°13

	31/03/2021	31/03/2020
Intérêts sur avances groupe	26 123	44 277
Autres produits financiers	0	-355
Reprise provision de change		
Gains de change	0	28 981
Total	26 123	72 903

Produits et charges Exceptionnels

Note n°14

	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur créances amorties		
Cession d'immobilisations	-1 269	-16 750
Pénalités sur marchés		
Charges sur exercices antérieurs	-125 443	
Pénalités	0	-3 000
Provision litiges sociaux		
Provision sur créances	0	0
Total	-126 712	-19 750

Engagements et Passifs éventuels

Note n°15

Les engagements hors bilan au 31 mars 2021 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	1 600 797
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	687 000
Hypothèses retenues :	
Age de départ volontaire en retraite : 60 ans	
Taux d'actualisation net d'inflation : 0,5 %	
Taux d'augmentation des salaires : 1,2 %	
Taux de mortalité : Table de mortalité TD 88-90	
Table de turn-over : 3 %	
Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie	

Échéances des immobilisations financières

Note n°16

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
Prêts	4 178 171	4 178 171	0	
Dépôts et cautionnements	164 862			164 862
Total	4 343 033	4 178 171	0	164 862

Allègement de la dette future d'impôts

Note n°17

Provision congés payés chargés	832 672
Provision pour dépréciation de stocks	240 698
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	3 435
Provision C3S	36 270
Charges sur exercices antérieurs	125 443
Total	1 238 518
 Allègement de la dette future d'impôts	 346 785

Impôt sur les sociétés

Note n°18

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	2 009 264	-128 129	1 881 136
Exceptionnel	-126 712	-355	-127 068
Participation	0	0	0
Résultat net	1 882 552	-128 484	1 754 068

Effectif à la clôture de l'exercice
Note n°19

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
Cadres	64	65		
Agents de maîtrise et techniciens	33	34		
Employés	3	2		
Ouvriers	53	55		
Apprentis	0	1		
Total	153	157	0	0

Charges et produits constatés d'avance
Note n°20

Charges constatées d'avance autre	109 597
Frais voyage & transport s/affaires	721
Assurances	17 356
Locations mobilières et immobilières	0
Contrats d'entretien	25 691
Honoraires recouvrement de créances	0
Total	153 365

Produits constatés d'avance : Néant

Provisions pour dépréciation des Stocks
Note n°21

PROVISION STOCKS MAT.PREMIERES	0
PROV DEPREC. PROD. FINIS	0
PROVISION STOCKS PI/PF	-485 532
PROV DEPREC. MARCHANDISES	-206 151
Total	-691 683

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2021	Page 21
-------------------	--	-----------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Note n°22

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Note n°23

Un litige est en cours avec une société concurrente. En effet, celle-ci estime qu'AAF a violé l'un de ses brevets et lui porte une concurrence déloyale en débauchant ses salariés. La procédure a débuté le 26 mai 2021 par une saisie-contrefaçon dans les locaux d'AAF France. Le 24 juin 2021, la société AAF France a été assignée devant le tribunal judiciaire de Paris. La demande porte sur un montant de 1 020 000 Euros. La société AAF France réfute ces arguments et travaille actuellement sur sa défense. Il n'est pour le moment pas encore possible d'estimer de montant à provisionner.

Identité de la Société mère consolidant les comptes

Note n°24

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS

AAF FRANCE

Société par actions simplifiée

Rue William Diam

GASNY 27620

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

AAF FRANCE

Société par actions simplifiée

Rue William Diam
GASNY 27620

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

À l'associé unique de la société AAF FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAF FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 novembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

Sommaire de l'Annexe

Page	N° Note
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
11	1
Amortissements	2
12	3
13	4
14	5
15	6
Composition du capital social - Etat des réserves	7
16	8
Dirigeants sociaux	9
Capitaux propres, mouvements de l'exercice	10
17	11
Charges financières	12
Produits financiers	13
18	14
Engagements et passifs éventuels	15
Échéances des immobilisations financières	16
19	17
Impôts sur les sociétés	18
20	29
Charges et produits constatés d'avance	20
Provisions pour dépréciation des stocks	21
21	22
Evènements postérieurs à la clôture	23
Identification de la société mère consolidant les comptes	24

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2021 Page 2
-------------------	---

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2021, dont le total est de 32 146 478 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice comptable de 1 754 068 euros.

L'exercice couvre une période de 12 mois, soit du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles et conventions générales comptables, énoncées par le règlement ANC 2014-03, modifié par les règlements ANC 2015-06 puis ANC 2016-07.

Les pages ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

(a) - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 portant sur la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue qui se situe généralement dans les fourchettes suivantes :

• Constructions / bâtiments	20 à 40 ans
• Agencements et aménagements de constructions	5 à 10 ans
• Installations techniques	5 à 10 ans
• Matériel et outillages industriels	5 à 6 ans 2/3
• Matériel de transport	2 à 5 ans
• Matériel de bureau	10 ans
• Matériel informatique	4 ans
• Logiciels informatiques	1 à 4 ans

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation autorisée par le fournisseur.

• Droits de licences	1 à 3 ans
----------------------	-----------

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(b) - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

(c) - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût éventuel de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

La provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours de jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Une provision statistique est également constatée pour les stocks à rotation lente.

(d) – CONTRATS A LONG TERME

Les contrats à long terme, définis comme étant ceux dont l'exécution se déroule sur au moins deux exercices, sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. La production vendue et la marge sont constatées au fur et à mesure de l'exécution des contrats. Aucune marge bénéficiaire n'est retenue tant qu'elle n'a pas été évaluée avec une fiabilité suffisante. Les pertes probables à terminaison sont constatées pour leur totalité dès qu'elles sont prévisibles par la constitution d'une provision pour risques. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est constaté en créances clients.

Les acomptes correspondants figurent au passif en « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ».

Par souci de simplification les contrats à long terme dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 500 000 USD et dont la durée ne dépasse pas 6 mois, sont comptabilisés à l'achèvement.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(e) - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du prix à l'échéance par l'acheteur.

(f) - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Une provision pour risques de change est constituée pour couvrir les pertes latentes.

(g) – LITIGES ET CONTENTIEUX

La société est partie prenante dans plusieurs affaires contentieuses significatives qui représentent pour elle des risques de perte financière. Elle a procédé, dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars, à une revue détaillée du statut et des caractéristiques de chacune d'entre elles afin de déterminer, avec l'aide de ses conseils, les risques qui lui paraissent devoir être provisionnés compte tenu des informations et analyses disponible à ce jour.

(h) – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La société applique le règlement sur les passifs (résultant de l'avis CNC 00-01 émis par le Conseil National de la Comptabilité le 20 avril 2000, adopté le 7 décembre 2000 par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

La provision pour garanties données aux clients (compte tenu d'un délai d'intervention moyen de 12 mois) est constituée de la façon suivante : Les coûts d'intervention des deux exercices précédents sont comparés au chiffre d'affaires des trois exercices précédents. Le pourcentage ainsi déterminé est appliqué au chiffre d'affaires réalisé au cours du dernier exercice. Ce calcul est effectué par secteur d'activité.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (suite)

(i) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 80 000 euros HT

(j) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

(k) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

La crise du COVID a eu un impact sur l'activité C&I lors du 1^{er} trimestre. L'activité P&I a été impactée plus tardivement, du fait d'un ralentissement des investissements internationaux. Malgré tout, du fait d'un carnet de commandes solide, l'activité globale de l'entreprise est en forte hausse sur l'exercice.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : RUE WILLIAM DIAN 27620 GASNY		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET : 7 7 5 5 7 4 2 1 3 0 0 0 1 0		Néant ☐						
		Exercice N clos le : 31/03/2021	N-1 : 31/03/2020					
		Brut 1	Net 3					
		Amortissements, provisions 2	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	71 624	49 671	21 953	32 491
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	71 801		71 801	71 801
		Constructions	AP	AQ	4 923 265	2 683 588	2 239 676	2 410 502
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 575 690	2 013 621	562 069	654 758
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	654 400	507 514	146 886	184 670
		Immobilisations en cours	AV	AW	29 402		29 402	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	4 178 171		4 178 171	1 176 084
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	164 861		164 861	164 415
TOTAL (II)		BJ	BK	12 669 217	5 254 395	7 414 821	4 694 724	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	628 221		628 221	669 542
		En cours de production de biens	BN	BO	899 507		899 507	1 729 987
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	614 295	485 531	128 763	107 642
		Marchandises	BT	BU	1 976 886	206 151	1 770 735	2 021 390
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	524 899		524 899	131 169
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	19 465 654	699 964	18 765 689	16 152 319
		Autres créances (3)	BZ	CA	919 921		919 921	878 306
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	812 069		812 069	4 189 676	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	153 364		153 364	126 734	
	TOTAL (III)	CJ	CK	25 994 820	1 391 647	24 603 172	26 006 768	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	38 664 037	6 646 043	32 017 994	30 701 493	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *								
Immobilités :								
Stocks :								
Créances :								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>		Néant ☐	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 707 157 ...)	DA	5 707 157
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	695 450
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	1 310 548
	Report à nouveau	DH	8 227 905
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 754 068
	Subventions d'investissement	DJ	(2 971 495)
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	17 695 129
			15 941 061
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	887 130
	Provisions pour charges	DQ	568 514
	TOTAL (III)	DR	887 130
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	155 568
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 511 928
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 275 942
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 117 161
	Autres dettes	EA	492 294
		EB	302 727
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	
	TOTAL (IV)	EC	13 435 733
			14 191 918
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	32 017 994
			30 701 493
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	{ Écart de réévaluation libre	ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 280 164
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 859 393

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le note n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	16 739 732	FE	23 754 714	FF	30 076 885
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 739 732	FK	23 754 714	FL	30 076 885
	Production stockée*					FM	(912 822)
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	522 392
	Autres produits (1) (11)					FQ	573 600
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	40 677 617
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	305 029
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	21 665 413
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	41 321
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 701 730
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	533 420
	Salaires et traitements*					FY	6 093 393
	Charges sociales (10)					FZ	2 828 917
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	421 790
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
						GC	258 489
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	545 659
	Autres charges (12)					GE	172 309
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	38 567 475
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 110 141
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	26 122
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	(355)
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	28 980
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	26 122
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	127 000
	Différences négatives de change					GS	30 203
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	127 000
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(100 877)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 009 264

(RINVOS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 32 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 442
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 269
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	126 712
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(126 712)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	128 483
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	40 703 740
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	38 949 671
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 754 068
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(6) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A6	
	facultatifs	A7	
	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
joindre en annexe :			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Mise au rebut immos		1 269	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Immobilisations
Note n°1

	31/03/2020	Acquisitions	Sorties	31/03/2021
LOGICIELS INFORMATIQUES	112 819	3 825	-45 020	71 624
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	112 819	3 825	-45 020	71 624
TERRAINS	71 802	0	0	71 802
CONSTRUCTIONS	3 874 627	20 879	0	3 895 506
INSTALLATIONS GENERALES	1 027 759	0	0	1 027 759
MATERIEL ET OUTILLAGE	2 577 341	54 859	-56 509	2 575 690
INSTALL AMENAGEM DIVERS	411 485	0	0	411 485
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	212 924	31 659	-1 668	242 915
IMMOB MACHINES EN COURS	0	29 402	0	29 402
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Corporelles	8 175 938	136 799	-58 178	8 254 560

Amortissements
Note n°2

	31/03/2020	Dotations	Reprises	31/03/2021
LOGICIELS INFORMATIQUES	-80 328	-14 363	45 020	-49 671
BREVETS	0	0	0	0
IMMO INCORPOR EN COURS	0	0	0	0
Autres immo. Incorporelles	-80 328	-14 363	45 020	-49 671
CONSTRUCTIONS	-2 039 130	-144 107	0	-2 183 237
INSTALLATIONS GENERALES	-452 753	-47 599	-0	-500 352
MATERIEL ET OUTILLAGE	-1 922 582	-146 633	55 594	-2 013 621
INSTALL AMENAGEM DIVERS	-293 676	-34 240	0	-327 916
MATERIEL DE TRANSPORT	0	0	0	0
MATERIEL ET MOBILIER BUREAU	-146 063	-34 849	1 314	-179 598
Autres immo. Incorporelles	-4 854 205	-407 428	56 908	-5 204 724

Ecart de réévaluation sur immobilisations amortissables
Note n°3

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2021
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31/03/2021**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
	1	2	3	4	5	6	
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Provisions

Note n°4

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AAF FRANCE SAS</u>						Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées							
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du C.G.I.)	U	IK	IL	IM			
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation							
sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
	6E	6F	6G	6H			
	6J	6K	6L	6M			
	6N	6P	6Q	6R			
	6S	6T	6U	6V			
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	7C	7D	7E			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F			
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH	UI			
	UG	UJ	UK	UL			
	UM	UN	UO	UP			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etat des échéances des créances et dettes
Note n°5

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 12 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AAF FRANCE SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (Z)			UP	4 178 171	UR	4 178 171	US				
	Autres immobilisations financières			UT	164 861	UV	164 861	UW				
	Clients douteux ou litigieux			VA	100 039		100 039					
	Autres créances clients			UX	19 365 615		19 365 615					
	Créance représentative de titres (révisés par signature authentiquement cédant) * ☐ UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	29 255		29 255					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	DE L'ACTIF-CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	394 597		394 597					
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	482 984		482 984					
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	3 981		3 981						
Divers			VP									
Groupe et associés (Z)		VC										
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 103		9 103							
Charges constatées d'avance		VS	153 364		153 364							
TOTAUX			VT	24 881 973	VU	24 881 973	VV					
REVENUS		(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	10 170 960						
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	7 168 873						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			TY									
Autres emprunts obligataires (1)			TZ									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG									
		à plus d'un an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (Z)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	10 511 928		10 511 928						
Personnel et comptes rattachés			8C	968 307		968 307						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	819 495		819 495						
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	106 063		106 063						
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	382 076		382 076						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (Z)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	492 294		492 294						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	13 280 164	VZ	13 280 164						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(Z)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

**Détail des Produits à recevoir et Charges à Payer
Incluses dans différents postes du bilan**

Note n°6

Créances clients et comptes rattachés :

- Factures à établir 5 480 865

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés :

- Factures non parvenues - 7 095 492
- Dettes fiscales et sociales - 2 275 942

Composition du Capital Social – Etat des réserves

Note n°7

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	374 365	15,2449
Actions émises pendant l'exercice	0	
Réduction du nombre d'actions pendant l'exercice	0	
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	374 365	15,2449

Etat des réserves

	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020
Réserve légale	695 450	695 450
Autres réserves	1 310 548	1 310 548

Bénéfice fiscal de l'exercice - Crédits d'Impôts

Note n°8

Au cours de l'exercice, la société a réalisé un bénéfice fiscal de 1 917 741 euros

Dirigeants sociaux

Note n°9

La rémunération des organes d'administration et de la direction n'est pas renseignée car elle conduirait à indiquer une rétribution individuelle.

Capitaux Propres, mouvements de l'exercice

Note n°10

	Situation N-1	Affectation des résultats	Augment.de Capital	Subvention à Résultat	Résultat de l'exercice	Situation N
Capital	5 707 158					5 707 158
Prime d'émission	0					0
Réserve légale	695 450					695 450
Autres réserves	1 310 548					1 310 548
Report à Nouveau	11 199 400	-2 971 495				8 227 905
Résultat de l'exercice	-2 971 495	2 971 495			1 754 069	1 754 069
Subvention d'exploitation	0					0
Total	15 941 061	0	0	0	1 754 069	17 695 130

Information financière par secteur d'activité et zone géographique
Note n°11

Ventilation du C.A. par secteur d'activité :

(en euros)

	31/03/2021	%	31/03/2020	%
Filtrage de l'air	37 719 437	93,1%	28 202 998	93,8%
Dépoussiérage de l'air	2 775 011	6,9%	1 873 887	6,2%
Total	40 494 448	100,0%	30 076 885	100,0%

Ventilation du C.A. par zone géographique :

	31/03/2021	%	31/03/2020	%
France	16 739 733	41,3%	11 966 665	39,8%
Exportations	23 754 715	58,7%	18 110 220	60,2%
Total	40 494 448 	100,0%	30 076 885	100,0%

Charges financières
Note n°12

	31/03/2021	31/03/2020
Dot. Provision perte de change		
Intérêts des comptes créditeurs		
Escomptes accordés	-55 842	-49 349
Intérêts bancaires divers	-71 158	-113 631
Pertes de change	0	-30 203
Total	-127 000	-193 184

Produits financiers
Note n°13

	31/03/2021	31/03/2020
Intérêts sur avances groupe	26 123	44 277
Autres produits financiers	0	-355
Reprise provision de change		
Gains de change	0	28 981
Total	26 123	72 903

Produits et charges Exceptionnels

Note n°14

	31/03/2021	31/03/2020
Produits sur créances amorties		
Cession d'immobilisations	-1 269	-16 750
Pénalités sur marchés		
Charges sur exercices antérieurs	-125 443	
Pénalités	0	-3 000
Provision litiges sociaux		
Provision sur créances	0	0
Total	-126 712	-19 750

Engagements et Passifs éventuels

Note n°15

Les engagements hors bilan au 31 mars 2021 s'analysent comme suit :

Engagements de crédit bail en cours en fin d'exercice	Néant
Effets portés à l'escompte et non échus	Néant
Effets remis à l'encaissement non échus	0
Garanties données, avals et cautions	1 600 797
Engagements en matière de pensions, indemnités de départ en retraite	687 000
Hypothèses retenues :	
Age de départ volontaire en retraite : 60 ans	
Taux d'actualisation net d'inflation : 0,5 %	
Taux d'augmentation des salaires : 1,2 %	
Taux de mortalité : Table de mortalité TD 88-90	
Table de turn-over : 3 %	
Calcul des engagements effectué selon la Convention Collective de la Métallurgie	

Échéances des immobilisations financières

Note n°16

	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5 ans	plus de 5 ans
Prêts	4 178 171	4 178 171	0	
Dépôts et cautionnements	164 862			164 862
Total	4 343 033	4 178 171	0	164 862

Allègement de la dette future d'impôts

Note n°17

Provision congés payés chargés	832 672
Provision pour dépréciation de stocks	240 698
Provision pour perte de change	0
Provision TVTS	3 435
Provision C3S	36 270
Charges sur exercices antérieurs	125 443
Total	1 238 518
 Allègement de la dette future d'impôts	 346 785

Impôt sur les sociétés

Note n°18

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation et financier	2 009 264	-128 129	1 881 136
Exceptionnel	-126 712	-355	-127 068
Participation	0	0	0
Résultat net	1 882 552	-128 484	1 754 068

Effectif à la clôture de l'exercice
Note n°19

	Personnel salarié		Personnel mis à disposition	
	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2020
Cadres	64	65		
Agents de maîtrise et techniciens	33	34		
Employés	3	2		
Ouvriers	53	55		
Apprentis	0	1		
Total	153	157	0	0

Charges et produits constatés d'avance
Note n°20

Charges constatées d'avance autre	109 597
Frais voyage & transport s/affaires	721
Assurances	17 356
Locations mobilières et immobilières	0
Contrats d'entretien	25 691
Honoraires recouvrement de créances	0
Total	153 365

Produits constatés d'avance : Néant

Provisions pour dépréciation des Stocks
Note n°21

PROVISION STOCKS MAT.PREMIERES	0
PROV DEPREC. PROD. FINIS	0
PROVISION STOCKS PI/PF	-485 532
PROV DEPREC. MARCHANDISES	-206 151
Total	-691 683

AAF France SAS	AAF FRANCE SAS Etats Financiers au 31 mars 2021	Page 21
-------------------	--	-----------

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Note n°22

Néant

Evénements postérieurs à la clôture

Note n°23

Un litige est en cours avec une société concurrente. En effet, celle-ci estime qu'AAF a violé l'un de ses brevets et lui porte une concurrence déloyale en débauchant ses salariés. La procédure a débuté le 26 mai 2021 par une saisie-contrefaçon dans les locaux d'AAF France. Le 24 juin 2021, la société AAF France a été assignée devant le tribunal judiciaire de Paris. La demande porte sur un montant de 1 020 000 Euros. La société AAF France réfute ces arguments et travaille actuellement sur sa défense. Il n'est pour le moment pas encore possible d'estimer de montant à provisionner.

Identité de la Société mère consolidant les comptes

Note n°24

AAF McQuay Netherlands BV
Phileas Foggstratt 5
7821 AJ EMMEN
NETHERLANDS

AAF FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 5.707.157,51 euros
Siège social : Rue William Dian
27620 Gasny
775 574 213 RCS Evreux

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le 15 décembre,

La société AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V., société de droit néerlandais au capital autorisé de 4.537.802,16 euros, dont le siège social est situé Hooggoorns 56, 7812 AM Emmen – Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 33206931, représentée par Monsieur Stefan BERBNER,

Associé Unique de la société AAF FRANCE (ci-après la « **Société** »), société par actions simplifiée au capital de 5.707.157,51 euros, divisé en 374.365 actions sans valeur nominale, entièrement libérées,

I. – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice d'une durée de douze mois ouvert le 1^{er} avril 2020 et clos le 31 mars 2021, le rapport de gestion, le rapport spécial visé à l'article L.225-184 du Code de commerce sur les opérations d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et le texte des résolutions soumises à l'Associé Unique ont été établis par Monsieur Paul SENNETT, Président non associé.

II. – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 ;
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Mandat du Président ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités légales.

La réunion est présidée par Monsieur Paul SENNETT.

Le Président de séance constate que la société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes, a été dûment informée des présentes décisions.

L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé d'une durée de douze (12) mois, sur les comptes de cet exercice, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020 et clos le 31 mars 2021, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui font apparaître un bénéfice d'un montant de 1.754.068 euros.

L'Associé Unique approuve le montant des dépenses non déductibles de l'Impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élève à 14.884 euros.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Il donne également décharge au Commissaire aux Comptes de l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.754.068 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

– Report à nouveau antérieur:	8.227.905 euros
– Résultat bénéficiaire de l'exercice:	1.754.068 euros
Soit au total :	9.981.973 euros

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :

– A titre de distribution de dividendes:	0 euro
– Au compte report à nouveau.....	1.754.068 euros

Après affectation du résultat, le compte « report à nouveau » est porté de 8.227.905 euros à 9.981.973 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte que le mandat du Président arrivera à échéance à l'issue des présentes décisions.

Il décide en conséquence de renouveler, pour une durée d'un (1) exercice expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, le mandat de Monsieur Paul SENNETT, en qualité de Président.

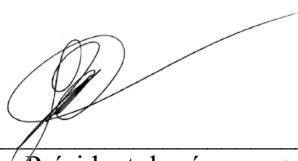
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'Associé Unique.



Le Président de séance
Monsieur Paul SENNETT

AAF-McQUAY NETHERLANDS B.V.
Associé Unique
Représentée par
Monsieur Stefan BERBNER